# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 JANVIER 1853.



Imprimé et publié par
C. F. WEISSE & Cie.
Rédacteurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE, ... Propriétaire.
H. BUVERGER, ... Propriétaire.
Nº 18, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS :
MERCREDI MATIN, 12 JANVIER.


### LEGISLATURE—CINQUIEME VOTE.

*Pour le Quatrième District Représentatif.*
F. A. LUMBDEN.

ELECTION D'UN REPRÉSENTANT.—Les citoyens du quatrième district représentatif se rappelleront qu'ils sont appelés samedi prochain, à dire un représentant à la Législature, les deux premières épreuves n'ayant donné qu'un résultat incertain par suite de l'égalité des voix reçues par les deux candidats. Les whigs ont désigné pour leur candidat M. F. A. LUMBDEN et nous espérons qu'ils l'éliront. Le district est whig, et si nos amis veulent montrer un peu de zèle et de bonne volonté, ils triompheront aisément dans la élection.

Nous appelons l'attention sur notre compte-rendu de la séance du Congrès. On verra que M. Clay a prédemandé dans la séance du 6, une résolution fort importante dans laquelle il réitère sa doctrine de Monroe. Cette résolution donnera lieu à d'intéressants débats: elle sera probablement amendée, mais nous ne doutons pas qu'elle ne soit adoptée à une forte majorité.

L'ELECTION DU BATEAU A VAPEUR.—Une affaire fort importante sera appelée, aujourd'hui, à la Cour du District. On se rappelle sans doute ce rappelle pas qu'en 1837, après des procès interminables sur les rivières de Mississippi, Webster rendigea un rapport de loi pour autoriser l'établissement de péages sur les bateaux à vapeur, afin de subvenir aux frais de l'entretien des chenaux. Ce rapport donna lieu à une discussion fort animée, et fut définitivement rejeté par le Congrès, rend les propriétaires de bateaux à vapeur responsables de toutes les dégâts que peut produire la vitesse de leurs bateaux à vapeur, si l'accident est le fruit d'une coupable négligence.—Le bateau à vapeur *Brilliant*, parti de la Nouvelle Orléans dans le courant du mois de septembre 1851, sauta le lendemain. Une dame perdit un nègre qu'elle avait à bord, et elle a institué un procès pour recouvrer la valeur de l'esclave. Plusieurs affaires de ce genre ont été soumises aux tribunaux de l'Ohio, mais la loi de 1837 n'a pas existé, et nous ne nous trompons, elle appliquera aux cas qui nous occupent. La question est extrêmement importante pour la Nouvelle Orléans qui a dans l'navigation des bateaux à vapeur de si vastes dimensions. L'affaire portée devant la Troisième Cour de District a moins pour but d'assurer à la demanderesse le remboursement de la valeur de l'esclave que celle perdue, que de régler une question de droit qui intéresse à un haut point toute la vallée du Mississippi.

### Association charitable des Pompiers.

Le président de l'Association charitable des Pompiers a présenté ces jours derniers à ses collègues un état de situation des affaires de la Société. Le revenu net de l'Association pendant l'année qui vient d'expirer a été de $5,766 77.

La Société compte sous le nom de *Cypress* une somme considérablement améliorée.

Les baux des propriétés léguées par Stephen Henderson ont été renouvelés à des conditions avantageuses.

Quant à la classe de la société, elle a été mise intièrement à contribution pour secourir les veuves et orphelins, sans que les membres invalides de l'Association.

Les revenus de la société, depuis qu'elle existe, se sont élevés à $11,216 30, dont $3,981 70 provenant du cimetière de *Cypress Grove*, et le reste, $7,234 60, de recettes bruteices, dividende, etc., et $3,149 80 de diverses autres sources.

L'Association a en ce moment une dette de $1,760 92, dont $4,710 92 payables cette année. Il faudra trouver cette somme en dehors des dépenses nécessaires pour la sépulture des membres et les secours accordés aux veuves et aux orphelins, dépenses que l'on peut raisonnablement approximativement à $3,000. Or, le revenu de la société, y compris l'allocation votée par l'Etat, ne donnera que $6,500: il y aura donc un déficit de $3,700. Le président recommande en conséquence la plus stricte économie et engage l'Association à ne plus faire d'autres dépenses que celles qui ne soient rendues à ses membres et à leurs familles, ou à celles qui par les circonstances ne doivent pas leur être refusées. Il termine en disant que les membres ne doivent pas se laisser décourager par les pertes considérables de l'Orient. A une paroisse comme celle de Saint-Jean-Baptiste succède toujours un état florissant.

M. Mitchell supporte un bill qui alloue $15,500 pour acquérir certains jugements rendus en faveur de Lafayette contre le colonel Bernard. Le bill passe après deux heures d'emploi.

Le bill concernant les pensions viagères aux veuves des soldats et officiers qui ont servi pendant la guerre de 1812, est discuté et adopté.

La résolution de M. Hall, demandant que vingt-cinq exemplaires du rapport de la commission nommée par la commissaire Morgan pour examiner les comptes des officiers employés à l'ordre de la Méditerranée, est prise en considération et donnée lieu à un débat fort animé entre MM. Reynolds, Mason et Hall.

La séance est levée.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—M. Polk répond au discours de M. Vernon. Il condamne le fugue du conseil auprès par l'administration, et déclare que les vues de Jefferson de Calhoun ont été approuvées par tout le corps diplomatique européen. Quant au grade de lieutenant-général que l'on parle de créer, je ne saurais, continue M. Polk, que le général Scott en est indigne, car, etc. Le reste du discours est à l'ordre usuel.

M. Lane, de l'Oregon, s'élève contre la nomination des autorités diplomatiques et les engage de nouveau. Puis ce qui est des généraux Scott, Taylor et cet quelques autres non cités, il déclare qu'il ne voit pas pourquoi on les a promus.

M. Brooks, de New-York, répond à M. Lane. Il dit que les généraux Scott, Taylor, Worth, Twiggs, Wool et Quitman ont rendu de grands services à leur pays, et qu'ils ne méritent que ce qu'on leur donne.

M. Brooks, en finissant, dit que la Chambre n'est pas responsable de la nomination de la plupart des officiers dont l'objet est de traiter le grade de lieutenant-général. Il pense ensuite à la question de Cuba. Le gouvernement britannique a repoussé les propositions faites par M. Soulé. Si les Etats-Unis veulent Cuba, ils doivent la prendre. Ils ne doivent pas compter sur l'alliance de la France, car l'Empereur ne peut pas oublier que la France a été humiliée par les Etats-Unis. Il faut donc, conclut M. Brooks, que nous nous préparions à la guerre, et nous ne pouvons le faire qu'en augmentant notre marine. Il demande, en conséquence, que le président soit autorisé à faire construire dix vaisseaux à vapeur.

M. Brooks est suivi par M. Bocock, qui parle contre la motion de M. Lane.

M. Bocock est suivi par M. Stanton, qui parle contre la motion de M. Lane.

M. Stanton